

► Informations générales

Cours	
Faculté/Département	Faculté des arts et sciences/Département de sciences économiques
Titre	Économie des organisations
Sigle	ECN 3820A
Trimestre	Hiver
Année	2020
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM	www.nicolasklein.com
Site départemental	<p>Une version électronique de ce plan de cours est disponible sur Internet. On peut y accéder par la page d'accueil du Département de sciences économiques (https://sceco.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/).</p> <p>Veuillez cependant noter que les informations qui suivent peuvent faire l'objet de modifications au cours du trimestre. Le cas échéant, le professeur vous avisera en classe ou, s'il y a lieu, au moyen du calendrier affiché sur le site StudiUM du cours.</p> <p>Par ailleurs, pour la présentation de vos travaux pratiques, vous trouverez notre Guide à https://sceco.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/.</p>

Enseignant	
Nom	Nicolas KLEIN
Coordonnées	nicolas.klein@umontreal.ca 514 343-7908
Disponibilité	mardis, de 11h30 à 12h30 , local C-6038

► Objectifs visés

Objectifs généraux
<p>Dans ce cours, nous verrons comment la division du travail et la spécialisation, réponses apportées par l'homme aux problèmes de rareté des ressources, ont à leur tour engendré des problèmes spécifiques, comme les problèmes de coordination et de motivation, auxquels les organisations économiques ont vocation à remédier. Nous analyserons en particulier comment et sous quelles conditions un système se fondant sur les prix peut résoudre le problème de coordination, ainsi que quelques solutions alternatives. Nous nous pencherons par la suite sur le problème de motivation, et examinerons en particulier les problèmes de l'aléa moral, de la sélection adverse et des contrats incomplets, les solutions qui y sont apportées, ainsi que les coûts que ces solutions peuvent engendrer.</p>

► Matériel pédagogique

<p>Pour la première et deuxième partie du cours, le manuel de référence principal sera :</p> <p>Paul Milgrom & John Roberts, <i>Économie, organisation et management</i>, PUG (1997) [version française de</p>
--

Economics, Organization and Management, Prentice-Hall (1992)] (M&R).

Pour la troisième partie du cours, nous utiliserons surtout les notes de cours du Professeur Klaus **Schmidt** de l'Université de Munich.

Bien qu'ils soient plus difficiles des points de vue mathématique et formel et qu'ils aillent un peu plus loin dans l'analyse que nous ne pourrions le faire dans le cadre de ce cours, les ouvrages suivants pourraient néanmoins éventuellement vous être utiles, surtout pour la troisième partie du cours :

Patrick **Bolton** & Mathias **Dewatripont**, *Contract Theory*, MIT Press (2005) (B&D).

Hugh **Gravelle** & Ray **Rees**, *Microeconomics*, Pearson Education Limited (2004) (G&R).

Ces manuels devraient être disponibles à la réserve de la Bibliothèque des Lettres et sciences humaines.

► Contenu du cours

Partie 1 : Introduction

- I) De l'importance de l'organisation (M&R, Ch. 1)
- II) Organisation économique et efficacité (M&R, Ch. 2)

Partie 2 : Le problème de coordination

- III) Les prix comme moyens de coordination et de motivation (M&R, Ch. 3)
- IV) La coordination des plans et des actions (M&R, Ch. 4)

Partie 3 : Le problème de motivation

- V) L'aléa moral (M&R, Ch. 6-7; G&R, Ch. 20; B&D, Ch. 4)
- VI) La sélection adverse (M&R, Ch. 5; G&R, Ch. 20; B&D, Ch. 2-3)

► Évaluations

Type	Date	Pondération
Examen intra	18 février 2020	35 %
Examen final portant sur <u>toute</u> la matière du cours	21 avril 2020	65 %

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen

Selon le règlement pédagogique (article 9.9 reproduit ci-dessous), l'étudiant doit motiver toute absence à une évaluation; pour ce faire, il faut s'adresser au Secrétariat de son département d'attache et non pas au professeur. Seul un motif imprévu et hors du contrôle de l'étudiant peut être acceptable. Quand l'absence est motivée, l'étudiant sera informé par écrit des modalités de reprise de l'évaluation. La modalité de reprise d'un examen intra est la suivante : passer un examen intra différé OU passer un examen final cumulatif (qui porte sur toute la matière couverte durant la session). En cas d'absence à un examen intra, la réussite d'un cours ne peut jamais se faire sur la base d'un examen final non cumulatif.

*« L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue **dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation** et fournir les pièces justificatives. [...] il doit [...] **fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence**. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le **certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit aussi permettre l'identification du médecin.** »*

► Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	21 janvier 2020
Date limite d'abandon	13 mars 2020
Évaluation de l'enseignement	Date à déterminer

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Règlement des études Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le!	http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/ http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/
Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en	http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Do

situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

[cuments/Reglements/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf](https://www.umontreal.ca/ressources/Reglements/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf)

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- *Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat); Inventer des faits ou des sources d'information; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.*
- *Lors des examens : Utiliser des sources d'informations non autorisées pendant l'examen; Regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.*

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude

<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>